



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/02/2026  
Reçu en préfecture le 18/02/2026  
Publié le 19/02/2026  
ID : 057-245700695-20260211-C20260210\_13\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Étaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK (sorti au point 8), Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR (arrivée au point 5), MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration :</u></b> Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Alain REDINGE	à	Joseph GHAMO
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Régis HEIL
Christopher PAQUET	à	Nadine GALLINA
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

**Absents excusés :** Eric GONAND, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

**Date de la convocation :** 4 février 2026

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 38 jusqu'au point 4, 39 du point 5 au point 7, 38 au point 8, puis 39 à partir du point 9

Nombre de votants : 45 jusqu'au point 4, 46 du point 5 au point 7, 45 au point 8, puis 46 à partir du point 9

**Secrétaire de séance :** Céline CONTRERAS



### **13. Objet : Attribution de fonds de concours Environnement et Adaptation au changement climatique - Communes de Mondorff, Rodemack et Zoufftgen**

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 portant dernière modification du règlement en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique pour les communes,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique ont été déposés :

- les 16 juin 2025 et 2 janvier 2026 par la commune de Mondorff,
- le 20 octobre 2025 par la commune de Rodemack,
- le 15 décembre 2025 par la commune de Zoufftgen,

Considérant que les travaux prévus consistent en une rénovation énergétique de bâtiments communaux pour les communes de Mondorff et Rodemack et en un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED pour la commune de Zoufftgen,

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution en vigueur :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	Montant du FDC	Autofinancement communal
Mondorff	Rénovation énergétique foyer de l'Altbach	56 228,83 €	0,00 €	56 228,83 €	28 114,41 €	28 114,42 €
Mondorff	Rénovation énergétique du bâtiment périscolaire	4 890,91 €	0,00 €	4 890,91 €	2 445,45 €	2 445,45 €
Rodemack	Rénovation énergétique de l'école maternelle	645 677,76 €	338 750,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	271 927,76 €
Zoufftgen	Rénovation de l'éclairage public	61 805,00 €	0,00 €	61 805,00 €	30 902,50 €	30 902,50 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 27 novembre 2025 ainsi que celle ayant eu lieu par voie dématérialisée du 26 au 30 janvier 2026 et du Bureau communautaire en date 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours environnement et adaptation au changement climatique pour les communes de Mondorff, de Rodemack et de Zoufftgen, ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour les besoins de la présente délibération, il est indiqué que les Conseillers communautaires représentant les Communes de Mondorff, Rodemack et Zoufftgen n'ont pas pris part au vote.

## Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET



A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM" around the perimeter and "Le Président" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260211-C20260210\_13\_SI-DE